

## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024 / 2025

Attention aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet!

	NOM / PRENOM			
	ADRESSE			
	CP / VILLE			
Indisp	E-MAIL ensable et écrit LISIBLEMENT SVP			
N	UMERO TELEPHONE			
D	ATE DE NAISSANCE	/ / SEXE		
COTISATION ANNUELLLE: (Assurance incluse)  Paiement X1 (espèces ou chèques au nom de KMTA)  Paiement X3 (chèques au nom de KMTA)		390 € (Adultes nouvel adhérent) Tee shirt et licence compris		
		330 € (étudiants/chômeurs/anciens adhérents)  Justificatifs obligatoires pour les étudiants et chômeurs		
	Paiement X5 (chèques au nom de KMTA)  160€ (Ados)			
PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AVEC VOTRE INSCRIPTION		Une photo d'identité (pour les nouveaux adhérents)  Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav Maga (de moins de 3 mois, renouvelable tous les 3 ans pour les anciens éléves)  Le justificatif demandé pour bénéficier du tarif réduit (étudiants/chômeurs)  DOSSIER COMPLET (à remplir par l'equipe de KMTA)		
AFIN DE NOUS AIDER À VOUS ENCADRER AU MIEUX, MERCI DE NOUS INDIQUER À QUEL RYTHME HEBDOMADAIRE VOUS SOUHAITEZ PRATIQUER:  Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi  Samedi (ado)				
COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE KMTA?				
	Forum des Associations / Stage de découverte / Cours d'essai (rayez les mentions inutiles)			
	Relation / Parrain au sein du club (précisez le nom du parrain) :			
	Internet : Google KMTA Instagram/ Facebook Mairie Partenaires			
	Autres (précisez) :			

## TENUE ET PROTECTIONS OBLIGATOIRES POUR LA PRATIQUE

- T-shirt du club (ou t-shirt noir)
- Bas de kimono noir (ou bas de jogging noir)
- Coquille (obligatoire homme et femme)
- Protège-tibias

Le:

- Gants de boxe (12 OZ minimum pour les hommes, 10 OZ pour les femmes)
- Gants de MMA (mitaines doigts libres)
- Coudières
- Protège dents
- Ceinture (remise par le club)
- Chaussures servant uniquement à la salle (type Boxe, Taekwondo, kung Fu...) Ou pieds nus.

N'hésitez pas à nous questionner au sujet du matériel. Nous pouvons vous conseiller et vous indiquer nos fournisseurs privilégiés.

À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR MINEURS				
<ul> <li>Je sousigné autorise m Maga de manière régulière au club KMTA pour la</li> </ul>		à pratiquer le Krav		
• J'autorise la prise en charge médical pour tout incident intervenant pendant le cours.				
Le/ à		SIGNATURE		
RÈGLEMENT INTÉRIEU	R DU KMTA (20/	(08/2018)		
<ul> <li>ARTICLE 1: L'adhérent pour être autorisé à s'entrair paiement de la cotisation inclus.</li> </ul>	ner doit être à jour de tout	es les formalités administratives		
• ARTICLE 2 : Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent.				
• ARTICLE 3 : L'adhérent prend note que les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires et les jours féries				
• ARTICLE 4 : L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.				
• ARTICLE 5 : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.				
• ARTICLE 6 : Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.				
<ul> <li>ARTICLE 7: Toute personne n'ayant pas une hygiène rigoureuse sera renvoyée aux vestiaires pour remédier à ce désagrément. Les ongles des pieds et des mains devront toujours être soigneusement coupés. La tenue, le matériel et les protections sont obligatoires. Tous les bijoux (montres, bagues, chaînes, boucles d'oreilles, piercings) sont interdits pendant la pratique.</li> </ul>				
<ul> <li>ARTICLE 8: L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.</li> </ul>				
<ul> <li>ARTICLE 9: L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le bureau sans prétendre à un quelconque remboursement, s'il ne respecte pas le règlement intérieur du KMTA, et/ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.</li> </ul>				
Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance.				
Fait à :	SIGNATURE:			